## **8073/23 LIMITE**

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 avril 2023 Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 avril 2023

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 359/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran

E 17704

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.